



LA PRÉCARITÉ PERDURE AU MATÉRIEL

**Toujours présents dans le
Domaine MATÉRIEL, les
intérimaires souffrent
d'une exploitation de leur
statut de salariés
précaires « bons à tout
faire » par une entreprise
peu scrupuleuse, qui
fragilise le statut
cheminot et met en péril
la transmission des
savoirs et savoir-faire.**

La CGT s'interroge toujours sur le niveau des charges de travail et de la désorganisation chronique des ateliers, qu'ils soient TI ou TM. La Direction affiche un aplomb dédaigneux lorsqu'elle évoque l'accroissement des charges temporaires, seul motif qu'elle peut avancer pour avoir recours aux salariés intérimaires. Cela permet de réaliser une maintenance à bas coût, seul objectif recherché par nos dirigeants.

Faisant fi de la sécurité des personnels et des matériels, « les missions » s'organisent avec une ardeur que l'on ne retrouve pas dans le règlement des problèmes chroniques d'organisation de la production.

La spécificité des métiers du MATÉRIEL oblige à une formation contraignante et techniquement aboutie pour le ferroviaire.

Les accidents ferroviaires de ces dernières années sont autant de signaux que l'entreprise doit prendre en compte pour offrir une stabilité et une pérennité de l'emploi cheminot au statut du cadre permanent.

Les déroulements de carrière ainsi que les parcours professionnels sont freinés par l'utilisation de salariés précaires qui occupent des postes au dictionnaire des filières. Ces postes doivent permettre une évolution professionnelle dans l'entreprise SNCF mais ne bénéficient ni aux intérimaires qui les occupent, ni aux cheminots.

Les dégâts sur les conditions de vie et de travail des salariés frisent l'indécence sociale. Il n'est pas rare de côtoyer un salarié intérimaire qui n'a pas pris de « congés » ou de repos depuis plusieurs mois, en se reposant sur le fait qu'une hypothétique embauche peut survenir à la fin de sa énième mission.

Ce leurre du sacro-saint CDI n'est qu'un artifice pour augmenter la productivité de salariés souvent en proie à des difficultés financières, tout comme les cheminots au statut qui connaissent aussi une période difficile, tant sur les conditions de travail que sur les dégradations de leur qualité de vie.

Cette utilisation malhonnête de l'intérim prive la Caisse de Retraite et de Prévoyance des cotisations de ce personnel.

La CGT réagit vivement avec, et pour, les salariés précaires issus de l'intérim ou de CDD. Elle s'inquiète aussi de l'avenir de l'apprentissage dans le domaine MATÉRIEL et de l'alternance qui sont utilisés aux mêmes fins, à savoir une productivité galopante et vorace.

La CGT revendique l'embauche de tous les intérimaires qui le souhaitent. Elle rappelle qu'un départ en retraite équivaut à une embauche. Il est donc possible, voire nécessaire, d'embaucher dans notre entreprise et d'offrir cette possibilité aux intérimaires à la recherche d'un vrai contrat.

